CHUZELLES
INFORMATIONS
MAIRIE

gardienne d'un secret
elle chante, elle pleure
pour celui qui espère
la fontaine a un cœur

Registre pour servir a la paroisse de St maurice de Chuzelles pendant l'année 1789 seulement, contenant deux feuillets paraphés par nous ... Conseiller du Roy, ... Lieutenant Général, à Vienne le 31 janvier 1789.

Reçu le precedent Chevalier l.s.

Debaune

jacques argilliers fils légitime de françois et de marguerite touche né le trente un janvier a été baptisé le premier février mil sept cent quatre vingt neuf son parrain a été jacques barbessieu, marreine françoise bert veuve touche tous illitérés ainsi quils l'ont déclaré de ce interpellés servant curé.

joseph berquet fils légitime de feu pierre et de vincente perrette corson et laurence froment fille légitime de feu pierre et de défunte marie servajot après avoir été publiés aux formes ordinaires tant dans cette église que dans celle de septeme sans quil ait paru aucun empêchement ainsi quil conste par la remise signée gerin pour mr danthon curé dud. lieu led. berquet agissant du consentement de sa mere et lad. froment du consentement de son curateur a conseil jean boule son oncle ont reçu la bénédiction nuptiale le dix sept février mil sept cent quatre vingt neuf en présence d'antoine berquet, de claude chosson, de jean boule et de jean griffa lesd. berquets et chosson signés avec moi, non les autres pour ne scavoir ainsi quils l'ont déclaré de ce interpellés joseph Berquet antoine berquet

Claude Chosson servant curé

marie berquet fille légitime d'antoine et de marie david décédée le vingt deux agée de trois mois a été ensevelie le vingt trois ... mil sept cent quatre vingt neuf en présence de jean chana et

Il y a deux cents ans...

à Saint-Maurice de Chuzelles

I

LA VIE DE LA MAIRIE

INFORMATIONS GENERALES

LE MOT DU MAIRE

Chuzelloises, Chuzellois,

Les 12 et 19 mars vous avez élu quinze conseillers et, grâce à vous, j'ai été élu Maire le 25 mars.
Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée.
J'ai procédé à la mise en place du nouveau conseil municipal avec l'élection de 4 adjoints.
J'assumerai avec concertation, la tâche qui m'a été confiée.
Le conseil s'est mis au travail avec 11 nouveaux élus sur 15.
Il faut que chacun apprenne à connaître les dossiers, ce qui demande du temps pour un fonctionnement normal. Chaque commission a ses dossiers en main. Dès la rentrée de septembre, nous serons à même de programmer les travaux pour les années à venir.
Tous les travaux prévus initialement avant les élections se poursuivent. L'école maternelle sera opérationnelle à la rentrée de septembre.
L'ouverture d'une 4e classe primaire programmée pour la rentrée est confirmée par Monsieur l'Inspecteur de l'académie de Grenoble qui, de ce fait, crée un poste d'instituteur.Il faut prévoir le mobilier de cette classe : une demande de subvention est faite au Conseil Général.
Une étude est en cours pour le transport des enfants éloignés de l'école.
Assainissement : la 7e tranche se poursuit pour les habitants du Verdier. Je tiens à remercier les propriétaires qui ont collaboré afin de mener à bien cette opération.
Dans l'immédiat, les soucis des élus sont l'éducation des enfants, l'école, la voirie, l'assainissement et la sécurité.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier dans ces colonnes les conseillers non réélus ou qui ne se sont pas représentés lors des dernières élections, certains étant conseillers depuis 30 ans sans oublier le secrétaire de mairie et son épouse qui ont assumé leur tâche pendant de nombreuses années. Ils se sont tous dévoués pour le service public et y ont consacré une partie importante de leur vie.
Le format de notre bulletin municipal a été modifié mais le contenu est toujours aussi important et intéressant à lire.

J'attire particulièrement votre attention sur les jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie pour la période du :

14 JUILLET AU 15 AOUT 1989
Les MARDI de 9 H. à 11 H. 30
Les VENDREDI de 17 H. à 19 H.

où des PERMANENCES seront assurées afin que secrétaire et élus trouvent aussi quelques jours de détente comme tous chuzellois.
Dès le 16 août, nous reprendrons les permanences habituelles.

N'attendez pas le jour de votre départ pour vérifier si vos pièces d'identité sont toujours valables. Vous passerez ainsi de bonnes vacances.

C'est le 2 juin que tous les chuzellois ont appris avec tristesse le décès à l'âge de 85 ans de Monsieur Pierre GERY, ancien Maire.

Domicilié à "La Combe Bleue", il fut, pendant de longues années, agent de travaux à l'équipement de Vienne. Elu conseiller municipal en 1945, il fut nommé Maire en 1959 et le resta pendant 20 ans jusqu'à ce que la maladie le contraigne à abandonner cette charge.

Il fut très apprécié pour les services rendus aux uns et aux autres, cet homme qui savait écouter et conseiller.

A son actif, citons, entre autres, l'ouverture d'une classe maternelle, la construction de la mairie et du Mille-Club.

Président du Syndicat des Eaux du Nord de Vienne pendant plus de 20 ans, il dût abandonner ses fonctions le 12 mai dernier.

Il participait activement à la vie associative de notre Commune et fut Président pendant de nombreuses années du Sou des Ecoles et de la cantine scolaire.

Tous les Chuzellois qui l'ont connu, garderont en mémoire, le souvenir d'un homme de dialogue.

INFORMATIONS MAIRIE

LISTE DES ELUS

AGRAIN Charles	74 57 90 68
BAUDOUX Maxime	74 57 95 62
CARRET Marie-Thérèse	74 57 02 44
CLERC Jean	74 57 04 42
DUPARC Jacques	74 57 90 52
FLAMAND Robert	74 57 91 83
FRANCE Marcelle	74 57 90 73
GARDAIS Michèle	74 57 91 66
HYVERNAT Claudius	74 57 92 42
LABROUAS Jacques	74 57 92 95
PLANTIER Joseph	74 85 83 36
PRAS Michel	74 85 71 92
REGAL Jean-Noël	74 57 03 88
ROCHE Gilbert	74 57 91 26
TERRIER Christiane	74 57 94 87

REMERCIEMENT DES ELUS

Issus de deux listes différentes, mais reconnus les uns comme les autres par les Chuzellois qui nous ont accordé leur confiance, nous avons tous exprimé le souhait de nous réunir pour remercier celles et ceux qui nous ont permis d'être là où nous sommes aujourd'hui.

Nous espérons que le temps qui nous est accordé permettra d'oeuvrer utilement pour la Commune et le bien de tous.
Et comment pourrions-nous le faire sans tolérance ni courtoisie...

REMERCIEMENTS A MONSIEUR ET MADAME JANET

Depuis I948, les Chuzelloises et Chuzellois ont pu apprécier le travail de M. JANET travaillant à mi-temps à la Mairie de Chuzelles, en tant que Secrétaire. Madame JANET secondant efficacement son mari, assurait elle aussi un mi-temps.

Nous voudrions les remercier sincèrement pour toutes ces années passées au service de la Commune, pour le travail accompli en rendant hommage à leur dévouement.

Madame MARCARIAN, succédant à Monsieur JANET et nommée à son poste à la Mairie de Chuzelles, depuis le I8 Octobre I988 , s'acquitte avec beaucoup d'efficacité de ses nombreuses tâches et malgré leur diversité qui exige une très grande souplesse , sait satisfaire tout le monde.

Nous apprécions tous sa gentillesse sachant combien son sourire contribue à l'entente de tous pour un meilleur travail.

CHUZELLES - INFORMATIONS -

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

SECRETARIAT OUVERT : le MARDI 8h 30 - IIh 30
le JEUDI 8h 30 - IIh 30
le VENDREDI I6h30 - I9h

PERMANENCE DES ELUS

le MARDI M. DUPARC ou Mme GARDAIS
le JEUDI M. PLANTIER
le VENDREDI M. ROCHE ou M. PRAS

ASSISTANCE SOCIALE : MADAME GUILLOUX T. 78 73 00 I0

PERMANENCE A LA MAIRIE DE CHUZELLES

Tous les premiers jeudis de chaque mois : de I0 h à I2 h

Pour les dossiers RMI s'adresser à Madame GUILLOUX.

CULTE CATHOLIQUE DE CHUZELLES T. 74 57 9I 27

Tous les Jeudis à partir de 9 h. Monsieur HEHN, Prêtre, reçoit à la Cure (face à la Boulangerie BERTHIER)

CATECHISME

Responsables : Mesdames Colette BOUCHAYER, Jeanne GONIN et Martine BERTHIER

Cette année scolaire le catéchisme avait lieu tous les Mercredis de 9 h à I0 h. Cet horaire peut subir quelques changements début Septembre. Les dates d'inscriptions ne sont pas encore prévues. A cet effet, une note sera affichée au portail de l'Eglise, à la Boulangerie BERTHIER et transmise également aux enfants.

HUMANA

Pensez au Tiers Monde. Deux petits édifices HUMANA se trouvent dans notre Commune ; l'un place de la Mairie et l'autre sur la RN 7 à hauteur des Pins.

BENNE A VERRES

Le produit de la collecte dans notre Commune pour le deuxième semestre 1988 a représenté la somme de 280 francs qui sera affectée en totalité à l'AIDE à la RECHERCHE dans notre Département. La LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER remercie tous les Chuzellois d'avoir participé à cet effort et les encourage à continuer.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Horaires d'Ouverture : MERCREDI : I0 h II h 30
VENDREDI : I6 h 45 I8 h 45
Garde des livres : environ 3 semaines.

LOCATION MILLE CLUB

I Journée de location ..... I 000 F - 2 Journées .... I 500 F

PHOTOCOPIEUR A VOTRE DISPOSITION A LA MAIRIE

N'oubliez pas si vous demandez des photocopies à la Mairie de verser la somme de ..... I F 50 par page. D'avance, nous vous en remercions.

MARCHÉ DE CHUZELLES

Il fonctionne toujours les Mardis à partir de 8 h jusqu'à I2 h

CANTINE T. 74 57 08 25

ECOLE MATERNELLE T 74 57 06 30

Directrice : Mme COLLET

Section des Petits : Mme GARCIA
Section des Moyens : Mme COLLET
Section des Grands : Mme POURRET

ECOLE ELEMENTAIRE T 74 57 90 76

Directeur : M. BONTE

Adjointes : Mme DEMARD CE2 CMI
Mme CANAL CP
Mme ROBERT CEI CE2

S.O.S. NOUNOURS

DES JEUX SERAIENT LES BIENVENUS POUR LES ENFANTS DE LA MATERNELLE PENSEZ-Y. MERCI D'AVANCE

DES JEUX EGALEMENT POUR LE CLUB LEO LAGRANGE - ACTIVITES DU MERCREDI..... ENCORE MERCI... D'AVANCE

S.O.S. AMITIE

ET MAINTENANT ..... DES VOLONTAIRES POUR LE CLUB LEO LAGRANGE SERAIENT LES BIENVENUS - POUR L'ENCADREMENT - ET ENCORE DES VOLONTAIRES POUR LA BIBLIOTHEQUE - POUR LES PERMANENCES

S.O.S. CULTURE

EN VUE D'UNE EXPOSITION SUR LE CHUZELLES D'AUTREFOIS, TOUS LES DOCUMENTS ANCIENS SERONT LES BIENVENUS

DATES A RETENIR

JEUX DE LA SEVENNE LE DIMANCHE 9 JUILLET A PARTIR DE I4 H A SERPAIZE. VENEZ NOMBREUX.

S E R V I C E S P U B L I C S

SERVICES

S.N.C.F. Gare de VIENNE - Réservation voyageurs :
Tél. 74.85.03.17
Gare d'ESTRESSIN :
Tél. 74.85.10.78
Vous trouverez tous les services d'une grande gare à Estressin 1 Bd. Henri Fleury
Informations - Ventes de billets - Réservation - Places couchées - Abonnements.

POLICE - VIENNE - Gendarmerie d'ESTRESSIN
59, montée Bon accueil
Tél. 74.85.00.17 ou le 17

SAPEURS POMPIERS - VIENNE - Av. Marcellin Berthelot
Tél. 74.31.61.18 ou le 18

E.D.F - VIENNE - Rue Denfert Rochereau
Tél. 74.53.47.50
Dépannage Tél. 74.53.00.92

SERVICE DES EAUX - S.D.E.I. VIENNE 5 rue Peyssonneau
Tél. 74.85.16.18

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : VIENNE Cours Brillier

PISCINE INTERCOMMUNALE de VILLETTE de VIENNE
Tél. 74.57.96.45

SERVICES MEDICAUX et HOSPITALIERS
Centre anti-poisons LYON Hôpital E. Herriot
Tél. 78.54.14.14

S M U R Tél. 74.85.85.40
Hôpital de VIENNE Tél. 74.31.33.33

SERVICES EXTERIEURS

PHARMACIE DE VILLETTE DE VIENNE

Pharmacie REYMOND T 74 57 99 2I
Heures d'Ouverture : LUNDI I4hI5 - I9 h
du MARDI au VENDREDI inclus : 9-I2 I4hI5-I9
SAMEDI : 9 h I2 h

P.T.T. DE VILLETTE DE VIENNE T. 74 57 98 00

Horaires d'Ouverture : LUNDI au VENDREDI inclus : 9-I2 I4-I7
SAMEDI 9-I2

A compter du 4 Juillet le Nouveau Receveur de la Poste de Villette de Vienne sera : Monsieur Gérard VIAL.

COMMENT OBTENIR LES DOCUMENTS SUIVANTS ?

PIÈCE DÉSIRÉE	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES A FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer date de naissance, nom, prénoms (nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à votre adress
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date du mariage, vos nom et prénoms	Gratuit	Id°
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou Mairie du domicile au moment du décès	Date de décès, nom, prénoms, lieu du décès	Gratuit	Id°
Fiche individuelle d'Etat Civil	Toutes mairies	Carte d'identité ou livret de famille ou extrait de naissance de moins de 3 mois	Gratuit	
Fiche individuelle d'Etat Civil et de nationalité française	Toutes mairies	Carte d'identité obligatoire et livret de famille	Gratuit	
Fiche familiale d'Etat Civil	Toutes mairies	Livret de famille obligatoire	Gratuit	
Fiche familiale d'Etat Civil et de nationalité française	Toutes mairies	Livret de famille et cartes d'identités obligatoires	Gratuit	
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Justification du domicile (quittance de loyer ou E.D.F.). Carte nationale d'identité française	Gratuit	Avoir 18 ans ou les av à la clôture de la liste. Nationalité française
Certificat d'autorisation de sortie du territoire délivré aux mineurs de nationalité française	Mairie du domicile	Livret de famille et carte nationale d'identité de l'enfant. Pour les personnes divorcées : Jugement du Tribunal de Grande Instance confiant la garde des enfants soit à la mère, soit au père	Gratuit	Demande à faire par représentant légal
Copie conforme	Mairie du domicile	Présentation de l'original	Gratuit	
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage	En cas de perte : fournir un certificat de perte (commissariat). Fournir l'Etat Civil des conjoints et des enfants. - Divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata	Gratuit	
Certificat de vie	Mairie du domicile	Livret de famille	Gratuit	
Carte nationale d'identité	Mairie du domicile	2 photos d'identité, timbre fiscal, livret de famille ou fiche individuelle d'Etat Civil. Pour les célibataires extrait de naissance. 1re demande acte de naissance	Timbre fiscal à 115 F	
Passeport	Mairie du domicile	Carte d'identité : 2 photos, extrait de naissance ou livret de famille	Timbre fiscal à 350 F	
Casier judiciaire	Casier judiciaire national 107, rue du Landreau 44079 Nantes Cedex	Courrier + fiche individuelle d'Etat Civil	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse	
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile		Gratuit	Voir avec Tribunal 4, rue Emile-Romanet 38200 VIENNE Tél. 74.85.51.12
Mariage	Mairie du domicile	Pièces d'identité, justification de domicile, extrait de naissance, renseignements concernant les témoins, certificats prénuptiaux	Gratuit	
Achat voiture d'occasion	Sous-Préfecture de Vienne pour état des documents. Mairie pour remise des formulaires	Dans les 15 jours de l'achat, pièce d'identité, attestation de domicile du propriétaire du véhicule et pièces remises par le vendeur (certificat de vente, carte grise barrée, vignette, attestation d'inscription de non gage)	Prix de la taxe carte grise à la Sous-Préfecture	

LYON - VALENCIN - VIENNE par LUZINAY

Services du Lundi au Samedi sauf Jours de Fêtes

1	9	9S	11	13		10	14	18	32
				12.15	1 LYON-Perrache, gare routière			14.17	20.11
				12.32	1 Joliot-Curie / Carrefour			14.00	19.54
				12.36	1 Ambroise-Croizat / Duclos			13.56	19.50
				12.46	1 Z.I. rue du 24 Août			13.47	19.41
				12.50	1 Corbas, Mairie			13.43	19.37
				13.02	2 St-Symphorien d'Ozon			13.30	↑
				13.06	2 Simandres			↑	
				13.10	2 Marennes			13.20	19.24
				13.12	2 Chaponnay			13.17	19.22
6.50				13.19	3 Valencin			13.10	19.15
6.55	8.10		11.20	13.24	11 Chaleyssin	8.10	11.35	12.45	18.55
7.00	8.15		11.25	13.29	12 Luzinay	8.05	11.30	12.40	18.50
7.05	8.20		11.30	13.34	13 Villette	8.00	11.25	12.35	18.45
7.10	8.25		11.35	13.39	14 Chuzelles	7.55	11.20	12.30	18.40
7.12	8.27		11.37	13.41	14 Les Serpaizières	7.53	11.18	12.28	18.38
↓	↓		↓	↓	14 Serpaize, Château	↑	↑	↑	↑
		8.40		13.44	14 Serpaize, Village				18.35
		8.45		13.49	14 Serpaize, Grange				18.30
		8.47		13.51	14 Les Guillemottes				18.28
7.20	8.35	↓	11.45	↓	15 Leveau	7.45	11.10	12.25	↑
↓	8.45		↓		24 Seyssuel, CES	↑	↑	↑	
	8.50				24 Lycée St-Romain				
7.27	↓	8.52		13.56	24 Vienne, pl. St-Louis				
↓		↓		↓	24 Vienne, pl. Pichat	7.43	11.03	12.20	18.23
7.30	8.55	8.55	11.55	13.59	24 VIENNE, gare routière	7.40	11.00	12.15	18.20
D	C	C	C			C	C	C	

C : Ne circule que le samedi — D : en juillet et août, ne circule que le samedi.

	①	②	①	③	①	⑤	①	①	③
Lyon Perrache	6.20	6.40	8.15	10.45	12.30	15.30	16.10	17.20	18.00
St-Symphorien (Le Louvre)	6.51	7.05	8.50	11.18	13.05	16.09	16.45	17.56	18.33
Ternay	7.01	↓	9.00	11.28	13.15	↓	16.55	18.06	18.43
Communay (P.T.T.)	7.06	↓	9.05	11.32	13.20	↓	17.00	18.10	18.47
Les Pins (R.N. 7)	7.10	7.13	9.09	11.35	13.24	16.17	17.04	18.13	18.50
Seyssuel (Eglise)	7.14	–	9.13	11.39	13.28	16.21	17.08	18.17	18.54
Vienne (gare routière)	7.30	7.30	9.27	11.52	13.43	16.35	17.23	18.30	19.07

	①	①	③	⑥	①	①	③	①	④
Vienne (gare routière)	6.15	8.25	9.30	10.30	12.15	13.50	16.35	17.37	18.05
Seyssuel (Eglise)	6.27	8.39	9.43	10.44	12.29	14.04	16.48	17.52	18.19
Les Pins (R.N. 7)	6.31	8.43	9.47	10.48	12.33	14.08	16.52	17.56	18.23
Communay (P.T.T.)	6.35	8.47	9.50	10.52	12.37	14.12	16.55	18.00	18.27
Ternay	6.40	8.52	9.54	10.57	12.42	14.17	16.59	18.05	18.32
St-Symphorien (Le Louvre)	6.50	9.02	10.04	11.07	12.52	14.27	17.10	18.15	
Lyon Perrache	7.35	9.37	10.37	11.38	13.27	15.02	17.49	18.50	

① Sauf dimanche et fêtes

② En période scolaire, tous les jours sauf dimanche et fêtes

③ Dimanche et fêtes

④ Lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire. Peut être prolongé jusqu'à St-Symphorien-d'Ozon en fonction des besoins scolaires

⑤ Sauf samedi, dimanche et fêtes

⑥ Sauf samedi, dimanche et fêtes. Ne circule pas en août

Lyon - St-Symphorien-d'Ozon Vienne

(cars du Lyonnais)

Ligne N° 279

Lyon - Vienne - Romans - Valence

Lignes N° 213 (cars du Lyonnais)

Services interrompus du 1er août au 31 août
Tous les jours sauf samedi, dimanche et fête

15.30	Lyon Perrache	↑ 11.38
16.17	Les Pins (R.N. 7)	10.48
16.21	Seyssuel (Eglise)	10.44
16.35	Vienne (gare routière)	10.30
16.48	Reventin	10.18
16.54	Auberives	10.12
17.04	Péage-de-Roussillon	10.02
17.13	St-Rambert	9.52
17.26	St-Vallier	9.39
18.05	Romans	9.00
18.30 ↓	Valence	8.35

BUDGET PRIMITIF 1989

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	3 664 036 F		
Denrées et Fournitures :	139 800		
dont combustibles		.....	80 000
fournitures scolaires.....		.....	26 000
FRAIS DE PERSONNEL	800 000		
dont charges sociales			
IMPOTS ET TAXES	3 700		
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	500 000		
dont Entretien des bâtiments		.....	100 000
Entretien de voirie et de réseaux		.....	115 000
Electricité, eau, gaz, assainissement		.....	220 000
PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	600 550		
dont contingent pour dépenses d'aide sociale		.....	169 500
participations à des charges intercommunales		..	420 000
ALLOCATIONS SUBVENTIONS	35 000		
FRAIS DE GESTION GENERALE	170 466		
FRAIS FINANCIERS	924 000		
PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT		.....	490 520

RECETTES	3 664 036 F		
PRODUITS DE L'EXPLOITATION	151 000		
PRODUITS DOMANIAUX	15 000		
PRODUITS FINANCIERS	30 550		
RECOUVREMENTS-SUBVENTIONS	285 764		
DOTATIONS RECUES DE L'ETAT	1 047 746		
IMPOTS INDIRECTS	21 550		
IMPOTS DIRECTS AUTRES QUE CONTRIBUTIONS	17 645		
CONTRIBUTIONS DIRECTES	1 794 781		
dont contributions directes (4 taxes)		.....	1 523 697
PRODUITS ANTERIEURS	300 000		
(excédent de fonctionnement reporté)			

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 2 582 IOO

ANNUITE SIVOM ..... 3 IOO

REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS ..... 436 OOO

ACQUISITION DE TERRAINS ..... 25 OOO

ACQUISITION DE BIENS MEUBLES (Matériel) ..... 30 OOO

TRAVAUX DE BATIMENTS

dont Ecole Maternelle 400 000
Cantine IOO 000

VOIRIE ET SIVOM ..... 350 OOO

ASSAINISSEMENT 980 000

ELECTRIFICATION 200 000

2 582 IOO

RECETTES

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 597 580

dont assainissement 280 000
électrification I40 000

PRELEVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT 490 520

FOND DE COMPENSATION TVA 324 000

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT 70 000

PRODUITS DES EMPRUNTS ..... I IOO 000

dont Assainissement 700 000

CONTREPETERIES

Ma vie pour un mot de vous

Quel plaisir de revoir ce vieux Lycée Ampère

Passez-moi vos jumelles Belle Maman

COMMENTAIRES

Voté le 7 Mars I989, le budget s'équilibre sans hausse de la fiscalité locale. Si le montant des contributions directes laisse apparaître un chiffre supérieur à celui de l'exercice précédent, la raison en est toute simple :

- Les constructions neuves sont maintenant assujetties dès la première année à la taxe d'habitation.

- Le nombre de contribuables exonérés du "foncier-bâti est en diminution du fait de l'achèvement de leur construction depuis plus de deux ans.

Les taux d'imposition restent inchangés et les bases d'imposition bien que revalorisées par les Services Fiscaux, voient leur montant ramené à leur estimation précédente, grâce à l'application d'un coefficient déflateur.

Un excédent de fonctionnement I988 étant prévisible, la somme de 300 000 F a permis au budget d'autofinancer une partie des dépenses de la Commune.

Au chapitre " dépenses " la voirie, les bâtiments, l'assainissement les remboursements d'emprunts, les frais de personnel et les charges intercommunales sont des postes budgétaires lourds à supporter par les collectivités, mais nécessaires à son évolution, au maintien et à l'amélioration du bien être de tous ses administrés.

Le prélèvement de 490 520 F, pour dépenses d'investissement, représente la participation communale qui n'est pas couverte par un emprunt ou des subventions.

Commission : Finances Budget

REVENU MINIMUM D'INSERTION

LE R. M. I. (Revenu Minimum d'Insertion) est ouvert à toute personne physique, sans travail, résidant en France, ayant au moins 25 ans, ou moins de 25 ans avec un enfant à charge.

Pour Chuzelles, les personnes concernées doivent s'adresser à l'Assistante Sociale présente à la Mairie tous les premiers jeudis de chaque mois de 10 H à 12 H.

==*=*=*=*=*=*=*=*=*

II

LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6.1.89

COMPTE RENDU

- Fossé sur la V.C. n° 9 : Approbation du projet de convention à intervenir avec Mme ABATTU et M. PALIN pour création de fossé sur la V.C. n°9. Le curage et l'entretien du dit fossé étant à la charge de la Commune sur une longueur de 60 mètres.

- Ecole maternelle : Le Conseil Municipal approuve le projet de création de la 3ème classe maternelle d'un coût de 348 637 Fr. et sollicite une subvention sur la D.G.E. 2ème part. M. le Maire signale d'autre part l'obtention de 169 000 Fr. sur le programme subventionné 1989 du Département.

- Appartement de Mme GARCIA logée au groupe scolaire : remplacement de deux fenêtres (1 au nord, 1 à l'ouest).

- Porte d'entrée de la Mairie : le Conseil Municipal accepte le devis du remplacement de la porte de la Mairie par l'Entreprise MARTIN : 11 500 Fr. HT soit 13 640 Fr. TTC.

- Poteaux incendie : 4 sont défectueux sur le territoire de la Commune. La Municipalité étant responsable de la sécurité contre l'incendie, le Conseil Municipal vote le remplacement de ces 4 poteaux dont le coût total est estimé à 60 000 Fr. et sollicite une subvention auprès du Conseil Général.

- Aménagement du cimetière : M. le Maire donne lecture du devis de M. ABEL-COINDOZ pour l'aménagement de 10 cases dont le coût s'élève à 30 541 Fr. Le Conseil Municipal accepte ce devis.
Des devis sont demandés aux entreprises ROMET et SIMON pour nivellement et drainage des eaux pluviales. Pouvoir est donné à une commission pour création d'une nouvelle entrée pour passage des camions ou corbillard.

- Agent de bureau : Mme MARCARIAN est nommée Agent de bureau Dactylographe à temps complet (39 h.) à compter du 15 janvier 1989.

- Ramassage des ordures ménagères : à la demande de mise à jour faite par M. MASSE, la population est évaluée à 1 400 pour le calcul de la redevance.

- Subventions : Vote d'une subvention de 500 Fr. pour le Judo et de 1 000 Fr. pour S.O.S. ARMENIE.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 1989

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que l'étude du projet d'extension de l'Ecole Maternelle pour la construction d'une troisième classe a été confiée à M. Bernard PENEL, architecte à Valence, Drôme. Il donne ensuite lecture de l'ACTE D'ENGAGEMENT INGENIERIE présenté par :

- M. Bernard PENEL, architecte,
  domicilié 4, Rue Marguerite, 26000 VALENCE - CONCEPTEUR -

et de son co-contractant, S.C. SCHUT-MACHON, études bâtiments,
domicilié, 3 Rue Chalamet, 26000 VALENCE

Cet acte d'engagement propose une offre forfaitaire de 44.253,43F T.T.C. répartie comme suit :

M. PENEL ..... 74,15 % soit 32.814,07)
(44.253,43 TTC
S.C. SCHUT-MACHON .. 25,85 % soit 11.439,36)

Après examen des diverses pièces du dossier, à savoir :
- Acte d'engagement d'ingénierie,
- Cahier des clauses administratives particulières,
- Déclaration en dix points,
- Attestation d'assurances,

et, après en avoir délibéré,

le CONSEIL MUNICIPAL
- accepte l'offre proposée s'élevant à 44.253,43 Fr. TTC.
- donne pouvoir à son Maire, M. Jean CHAINTREUIL, pour signer toutes pièces utiles à cet effet.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que la prévention contre l'incendie incombe au Maire de chaque Commune.

Sur proposition de la S.D.E.I. la mise en place d'un dispositif de lutte contre l'incendie serait souhaitable au hameau de "La Devillière".

Après étude du devis descriptif fourni par la Société de Distributions d'Eaux Intercommunales et, après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

- Vote l'implantation d'un dispositif de lutte contre l'incendie à "La Devillière",

- Approuve le devis s'élevant à la somme de 20.707,17 Fr. TTC.

- Donne pouvoir à son Maire, Monsieur Jean CHAINTREUIL, pour signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 1989

COMPTE RENDU

Monsieur le Maire expose à son Conseil le devis estimatif des travaux programme 1989 dressé le 21.02.89 par M. L'Ingénieur des T.P.E. de Vienne.
Le détail des travaux s'établit comme suit :

REVETEMENT D'ENTRETIEN	
- Voie Communale n°3	12 955 F
- Voie Communale n° 3 B	60 180 F
- Voie Communale n° 12	29 340 F
TOTAL REVETEMENT D'ENTRETIEN	102 475 F
REFECTION DE CHAUSSEE	
- Voie Communale n° 9 D	40 680 F
- Voie Communale n° 3	27 150 F
TOTAL REFECTION DE CHAUSSEE	67 830 F
REPROFILAGE EN ENROBES A CHAUD	
- Voie Communale n° 1 A	63 360 F
MONTANT TOTAL HORS TAXES	236 665 F
T.V.A. 18.60 %	44 019 F
TOTAL T.T.C.	280 684 F
ARRONDI à	281 000 F

Après étude du devis et après en avoir délibéré,
le CONSEIL MUNICIPAL
- vote le programme des travaux Voirie programme 89,
- donne pouvoir à son Maire pour signer toutes pièces utiles à la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la Chambre des Métiers de Vienne.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, alloue une subvention totale de 800 Fr. répartie comme suit :

- 400 Fr. à l'apprenti boulanger CABASSON Jérôme

- 400 Fr. à l'apprenti serrurier DOMPIETRINI Stéphane

DÉPARTEMENT de l'Isère

ARRONDISSEMENT de VIENNE-NORD

CANTON

COMMUNE de CHUZELLES

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé : 15

Nombre des Conseillers en exercice : 15

Nombre des Conseillers qui assistent à la séance : 15

PROCÈS-VERBAL

de l'installation du Conseil municipal et de l'élection d'un Maire et de 4 adjoints

NOTA. – Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil municipal. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire dont l'un est immédiatement transmis au sous-préfet et l'autre reste déposé au Secrétariat de la Mairie.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-neuf le 25 mars à 10 h 20 heures les membres du Conseil municipal de la commune de CHUZELLES proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 12 et 19 mars 1989, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des communes.

Étaient présents MM. les Conseillers municipaux :

1. PRAS Michel	13. LABROUAS Jacques
2. FRANCE Marcelle	14. HYVERNAT Claudius
3. GARDAIS Michèle	15. TERRIER Christiane
4. BAUDOUX Maxime	16.
5. CARRET Marie Thérèse	17.
6. PLANTIER Joseph	18.
7. ROCHE Gilbert	19.
8. AGRAIN Charles	20.
9. DUPARC Jacques	21.
10. FLAMAND Robert	22.
11. REGAL Jean-Noël	23.
12. CLERC Jean	

Absents MM. (1)

(1) Indiquer si les Conseillers absents ont ou non fait connaître le motif de leur absence.

(2) Ou à défaut du Conseiller municipal remplaçant le Maire.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. CARRET Pierre Adjoint au Maire (2), qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM. PRAS Michel, Mme FRANCE Marcelle, GARDAIS Michèle, BAUDOUX Maxime, Mlle CARRET Marie Thérèse, MM. PLANTIER Joseph, ROCHE Gilbert, AGRAIN Charles, DUPARC Jacques, FLAMAND Robert, CLERC Jean-Noël, LABROUAS Jacques, HYVERNAT Claudius, Mme TERRIER Christiane dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

M. FLAMAND Robert le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mlle CARRET Marie Thérèse

ÉLECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.122-4, L.122-5 et L.122-8 du Code des communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.122-4 du Code des communes.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (3)	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue (4)	8

Ont obtenu :
- M. ROCHE (5) sept voix (6) 7
- M. PLANTIER sept voix 7
- M.
- M.

M. (7) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

(3) Ces bulletins doivent être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi 11 y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

(5) Mettre le nombre de voix en toutes lettres.

(6) Mettre le nombre de voix en chiffres.

(7) Les lignes qui suivent doivent être rayées si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue.

1

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN (1)

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (2)	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	
Majorité absolue (3)	8

Ont obtenu :
- M. PLANTIER (4) huit voix (5) 8
- M. ROCHE sept voix 7
- M.
- M.

M. (6) PLANTIER Joseph ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

(1) ... immédiatement à ... passer immédiatement à ... 1er adjoint et la partie ... verbal ci-contre doit être ...

(1) ... des candidats n'a obtenu ... absolue au premier tour ... procédera à une second ... dont les résultats seront ... écrits.

(2) ... bulletins devront être ... procès-verbal.

(3) ... le nombre des suffrages ... est impair, la majorité ... d'après le nombre pair ... supérieur. Ainsi s'il y ... exprimés, la majorité ...

(4) ... le nombre de voix en ...

(5) ... le nombre de voix en ...

(6) ... lignes qui suivent doivent ... si aucun des candidats ... majorité absolue.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 1989

COMPTE RENDU

- ATTRIBUTION DES COMMISSIONS : Bonne note a été prise par tous les membres présents du Conseil Municipal.

- ECOLE MATERNELLE: Commencement des travaux de la 3e classe mi-avril. Le Conseil Municipal approuve le projet d'emprunt réservé de 400 000 F. (PSER) au taux révisable de 8,80 %. Une subvention sollicitée est accordée pour un montant de 169 000 F.

- CLUB LEO LAGRANGE : Le Maire donne lecture de la lettre de ce club qui a ouvert ses portes au Mille-Club en mars dernier.Les diverses demandes sont étudiées : installation d'un téléphone, porte-manteaux, trousse de secours à compléter. Le nécessaire sera fait. Le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 5 000 F. afin que ce club puisse démarrer dans de bonnes conditions.

- OUVERTURE d'UNE QUATRIEME CLASSE ELEMENTAIRE EN SEPTEMBRE 89: L'effectif sera de 85 élèves en primaire et 90 en maternelle.

- Sur sa lettre du 30 mars, LE RECEVEUR MUNICIPAL PROPOSE ses services comme CONSEILLER pour la préparation ou la confection des documents budgétaires moyennant une indemnité annuelle de 300 F. Accepté à l'unanimité.

- CIMETIERE : Caveau d'attente 4 places. Devis de l'Entreprise ZUANELLA = 11 000 F. TTC.
  Contacter d'autres Entreprises.

- HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC:à partir de MAI 89

  MARDI et JEUDI : 8 H. 30 ..... 11 H. 30
  VENDREDI 16 H. 30 ..... 19 H.

- MILLE-CLUB : Location réservée seulement aux CHUZELLOIS.

- LES JEUX DE LA SEVENNE: prévus pour le 9 juillet à SERPAIZE.

- JUDO: Compétition le 22 avril à VILLETTE DE VIENNE. Participation de notre Commune : remise d'une coupe.

- BATIMENTS: W.C. PUBLICS : Remise en état de la plomberie, changer les portes.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 MAI 1989

Monsieur le Maire, expose à son Conseil qu'à la demande de la Direction des Services fiscaux de l'Isère, il convient de nommer pour la constitution des COMMISSIONS COMMUNALES des IMPOTS DIRECTS ANNEE 1989, 12 personnes titulaires : MMe BERTHIER, MM. DE BELVAL,CARRET, BOURNE, CORDIER, EYMIN, JAMAIS, PALIN, CHANAL, RICHARD, RIVOIRE, TRUCHET,
et 12 personnes suppléants : MM. ABEL-COINDOZ, BRUN, BUTHION, FOREST, DELORME, LEYZIN, MOUSSIER, PLANTIER, PRAS, SIMON, TOURNIER, PESCHEUX.
Cette proposition de liste a été acceptée par tous les membres.

- L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE à DOMICILE en MILIEU RURAL demande, par son courrier du 11 avril, une subvention plus importante laquelle se montant à 4200 F. à ce jour, serait réajustée comme suit : 3,50 F. par personne X 1400 habitants soit : 4900 F. Cette requête sera satisfaite lors de l'établissement du budget.

- le S.I.R.C.A.T. remplace l'ancien syndicat intercommunal de Vienne et sa région pour l'aide aux personnes en difficulté.

- REGLEMENT du CIMETIERE : prendre bonne note : les CAVEAUX ne sont possibles que pour les CONCESSIONS PERPETUELLES.
- Concession TRENTENAIRE (entourage maçonnerie obligatoire) 450 F
- Concession CINQUANTENAIRE (entourage "" "") 1100 F
- Concession PERPETUELLE (pour construction caveau) 5000 F
L'étude du devis du caveau d'attente est reportée à la prochaine réunion.

CONSEIL D'ECOLE DU 10 AVRIL 1989 :
- Lors de cette réunion, de nombreux sujets, 17 points au total, et ayant chacun son importance, ont été discutés.
- Dossiers en cours : chapitres 3-5-6-8-15-16-17 ; un calendrier sera établi selon les priorités.
- En ce qui concerne les effectifs, la création d'une 5e classe est envisagée en 90/91.

- Chapitre 7 : Travaux dans les 2 écoles : un certain nombre de travaux seront effectués très prochainement par les employés communaux.
- Chapitre 10 : Piscine : contact sera pris avec le Président de la piscine.
- Chapitre 12 : Photocopieur : participation de la Mairie dans le cadre du cadeau récompense traditionnel lors de la fête des mères soit : 500 F. par classe X 6 = 3 000 F. Accepté par tous.
- Chapitre 13 : Crédit scolaire : 160 F par enfant, proposition acceptée.- La subvention supplémentaire de 500 F demandée pour la couverture des livres de l'expérimentation lecture a été refusée, le budget accordé l'année dernière ayant été largement dépassé.

Après étude de plusieurs devis concernant la réfection de la peinture des logements du groupe scolaire et de la cantine, celui de la Menuiserie JANIN a été retenu pour 30 781 F. et celui de ROBERT pour la tapisserie peinture, soit 47 984 F.TTC.

SYNDICATS: Rapport a été fait par les différents représentants des syndicats et commissions.

- Un poste téléphonique sera installé au Mille-Club : POINT-PHONE

- Le BUREAU VERITAS offre ses services comme CONTROLEUR de CONSTRUCTION. Il surveillera les travaux de la 3e classe maternelle pour une somme forfaitaire de 8 000 F. HT. Accepté par tous.

- Les enfants de CHUZELLES doivent fréquenter en priorité, les Collèges et Lycées le plus proche de la Commune. La participation aux frais de fonctionnement demandée par le C.E.S. de Saint-SYMPHORIEN d'OZON est donc refusée. Une lettre leur a été adressée pour les informer de la décision prise.

- Le Maire donne lecture à son Conseil d'un courrier de l'Assoc. des Boules de Chuzelles (A.B.C.) traitant d'amènagements divers à apporter au terrain. La Commission BATIMENTS étudie ces problèmes

- Pour le terrain de FOOT : 16 poteaux métalliques seraient à implanter. Devis : 82 000 F. environ. Aucune promesse n'a été faite pour le moment. A voir ultérieurement.

- Deux panneaux d'affichage ont été installés aux quartiers de St Maurice et des Serpaizières.

- Par sa lettre du 7 avril, M. le Préfet de l'Isère, sous couvert de M. le Sous-Préfet de Vienne, nous fait connaître qu'il a décidé d'attribuer à notre Commune, une aide de l'Etat d'un montant de 74 353 F. au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2e part pour la création d'une 3e classe maternelle.

- La FETE DES MERES: au Mille-Club où un vin d'honneur sera servi.

- La FETE DES ECOLES se fera au Mille-Club

- Des manifestations sont prévues autour du 14 juillet.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 JUIN 1989

Monsieur le Maire, expose à son Conseil que :

Suite aux candidatures reçues pour le poste de GARDE-CHAMPETRE et d'après les tests passés, M. le Maire nomme M. Christian NAUD pour cet emploi. Il commencera son service dans notre Commune après avoir effectué le préavis chez son employeur actuel.

TONDEUSE : l'achat est prévu pour la rentrée prochaine. Des compa raisons de prix sont à l'étude.

TELEPHONE POUR MAIRIE : de TYPE T 16. Le devis d'installation se monte à 1 060 F. se rapportant aux frais fortaitaires pour 2 postes. Les redevances mensuelles du matériel installé s'élève-raient à 400 F. environ. Suite à notre demande d'un troisième poste, il faudra donc prévoir un petit supplément sur le devis initial.

GARDERIE-ETUDE : Projet d'études dans une classe de 16 h.45 à 17 h.45 - Participation demandée aux parents : 6 F. par élève. Faire un essai de GARDERIE dans la cantine depuis la rentrée de septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint. Revoir le sujet ultérieurement.

PISCINE : M. le maire donne lecture d'une lettre adressée par l'Association des Parents d'élèves ayant constaté des problèmes de santé (mycoses, verrues) dûs à la fréquentation de la piscine. Les analyses effectuées régulièrement par la D.A.S.S. n'auraient pas révélé ces inconvénients. Madame TERRIER a pris note de s'en occuper et fera le necéssaire afin d'apaiser les inquiétudes de chacun.

Devis CIMETIERE :

- M. GERMAIN propose un caveau d'attente de 4/6 places en préfabriqué - béton armé- avec des rayonnages au prix de . . . . . 12 890 F. TTC

- M. ZUANELLA présente un devis pour un caveau de 4 places, sans rayonnage au prix de 11 000 F. TTC

Le devis de M. GERMAIN est accepté.

Pour les ELECTIONS EUROPEENES, les membres constituant le bureau de vote ont été désignés. Le scrutin sera ouvert à 8 h. et clos à 22 heures.

Monsieur CLERC, après recherche au MILLE-CLUB, informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer certains travaux électri-ques ; entre autres, problèmes de raccordement, prévoir un éclai-rage au-dessus de la cuisinière et rajouter quelques prises.
Au STADE, l'éclairage paraît défectueux à certains moments.
D'autre part, M. CLERC, chargé de contrôler les factures EDF, a constaté que le Mille-Club et le Préfabriqué étaient alimentés par 2 compteurs distincts soit, 2 contrats différents. Vu la pro-ximité des 2 bâtiments, il serait intéressant de supprimer un compteur, d'où, économie réalisable 3 000 F. TTC par an.
Après étude approfondie des factures EDF, il apparaît 4 postes importants :

	Consommation	Coût	Prix Revient KW/H
- Groupe Scolaire	17 000 KW/H	12 500	0.73 F
- Stade	11 500 KW/H	8.500	0.74 F
- Bât.Préfabriqué	20 000 KW/H	12 000	0.61 F
- Mille-Club	5 000 KW/H	5 000	0.99 F

Concernant le bâtiment préfabriqué, la consommation paraît non justifiée vu le faible taux de fréquentation. Il serait utile de contrôler la bonne marche du régulateur de chauffage et l'isolation de ce bâtiment.
Sur le groupe scolaire : la consommation faible en heures creuses se monte à 604 F. La consommation de 17 000 KW/H laisse soupçonner que le contrat de 24 KVA est trop important ; un 18 KVA devrait suffire d'où, économie espérée : 1 227 F. HT par an.

CURE : Madame BOUCHAYER a demandé à M. le Maire de faire tondre l'herbe autour du bâtiment. Ce travail sera effectué par les cantonniers.

Voir et étudier la possibilité de loger à la Cure, des instituteurs en remplacement.

Monsieur DUPARC a exposé au Conseil Municipal, son projet de créer une COMMISSION ECONOMIQUE qui aurait pour but de concevoir une étude d'opportunité, d'associer les communes du SIVOM +VIENNE ainsi que les communes du Rhône.
La création de cette commission est acceptée par tous les membres du Conseil Municipal.

- Prévoir le remplacement de la Cuisinière scolaire pour raison de santé du 19 au 30 juin 89. Madame Renée PRAS pourrait assurer ce remplacement.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 1989

Monsieur le Maire, demande à son Conseil que les questions mises à l'ordre du jour, lui soient présentées au moins 4 jours avant la date de la réunion.

Le contrat du GARDE-CHAMPETRE qui commencera son service à partir du 25 juillet 1989 est discuté et précisé en détail. Il effectuera un stage d'un an.

Concernant l'AMENAGEMENT DU CD 36 , des explications sont à demander à la D.D.E.

Madame Renée PRAS remplaçante de la cuisinière scolaire du 19 au 30 juin 1989, sera rémunérée à l'indice 215 ; soit un taux horaire de 32,71 F.

ELECTRIFICATION RURALE : demande de délibération pour renforcement du réseau électrique aux poste DAUPHINE et RIVES de la SEVENNE. Accepté.

CHARTE INTERCOMMUNALE : HABITAT - Une réunion est prévue le 27/6. Les délégués sont chargés de transmettre les voeux de la Commune qui sont de prévoir des habitations dans le but de faire du locatif. L'OPAC de VIENNE serait associé au projet. Proposer une étude et visite des sites environnants pour voir les avantages et les inconvénients. Réunion spéciale du Conseil Municipal à envisager sur ce sujet.

TOURISME : Dégagement des sentiers susceptibles d'être aménagés, retracés, goudronnés.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Le développement d'une zone intercommunale d'activité est possible.

RECHERCHE DE TERRAINS PAR DIVERSES ENTREPRISES POUR CREATION D'UNE ZONE ARTISANALE.
Deux ou trois entreprises sont intéressées. Une zone de 3 Ha existe et le ou les propriétaires sont prêts à vendre.

- Trois solutions existent : 1°) La Commune achète et aménage,
  2°) La Ste Foncière achète et aménage en accord avec la DDE,
  3°) L'Entreprise intéressée achèterait la totalité sous la direction de la DDE.

Le Maire suit les dossiers à la fois pour les Entreprises et la zone concernée.
La Municipalité est soucieuse de maintenir un "droit de regard" avec cachier des charges.

Monsieur DELAIRE, plombier, demande la pose de panneaux signalant l'emplacement de son Entreprise. Demande acceptée.

Lettre de Madame MARCONNET pour réglementer l'excès de vitesse. Concernant le manque de visibilité à la sortie de sa cour, on l'autorise à acheter un miroir à sa charge ; quant à l'implantation, à voir avec la voirie.

Problème de RALENTISSEURS : revoir avec M. LAURANCON

COMICE AGRICOLE VIENNE/ROUSSILON demande une subvention. A voir.

LES PARENTS D'ELEVES demandent à la Municipalité de prendre en charge les fournitures pour les cours d'Anglais dès le CM2 (1000 à 1500 F.) pendant les heures scolaires, 1 heure par semaine : Accepté.

CONTRATS D'ASSURANCE : Mise à l'étude d'une révision éventuelle du contrat d'assurance pour les bâtiments communaux.

L'ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS propose la possibilité de reprise d'un ordinateur installé à l'école. La Municipalité n'est pas intéressée.

Location du MILLE-CLUB : Pour 1 jour ..... 1 000 F.
2 jours ..... 1 500 F.

Concernant le bâtiment en ruine, situé à St Maurice, il faudrait trouver un accord pour que le permis de construire soit possible sur une parcelle de 1 000 m.

Garage FANJAT : La date de mise en demeure est suspendue. Une réunion avec toutes les parties concernées est prévue.

Le travail de secrétariat devenant de plus en plus important, surtout à certaines périodes, il est envisagé de prendre une jeune dans le cadre des programmes des Travaux d'Utilité Collective (T.U.C.) à mi-temps.

Pour les fêtes du 15 juillet, une réunion ouverte à tous aura lieu le 3 juillet.

III

L E T R A V A I L
D E S
C O M M I S S I O N S
I N T E R C O M M U N A L E S

LISTE DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES	RESPONSABLES	SUPPLEANTS
Syndicat à Vocation Multiple (SIVOM)	HYVERNAT PRAS	AGRAIN REGAL
" des Eaux du Nord de Vienne	REGAL ROCHE	FLAMAND HYVERNAT
" Inter.Sports et Loisirs de la Sévenne	BAUDOUX DUPARC	CLERC TERRIER
" " de Casernement de Gendarmerie	HYVERNAT ROCHE	AGRAIN FLAMAND
" d'Aménagt Hydraulique 4 Vallées Bas Dauphiné	HYVERNAT TERRIER	AGRAIN
" Mixte pr l'Equit Scolaire & Sports Agglom. Viennoise	CLERC	GARDAIS
S.I.R.C.A.T. - Aide aux Personnes en difficulté -	CARRET FLAMAND FRANCE GARDAIS	
" Charte Inter. de traitement des Ordures Ménagères	FLAMAND PLANTIER	AGRAIN HYVERNAT
" Charte Inter. Urbanisme-Habitat-Dévelopt.Economique -	DUPARC CARR ET	GARDAIS TERRIER
Tourisme et Vie quotidienne	DUPARC LABROUAS	AGRAIN FRANCE
Agriculture	HYVERNAT DUPARC	BAUDOUX CARRET
Bureau Aide Sociale	FRANCE GARDAIS	CARRET FLAMAND
Centre de Secours	ROCHE PLANTIER	CLERC PRAS

S I V O M

Rappelons qu'il s'agit d'un Syndicat à Vocations Multiples des 2 Cantons de Vienne, créé en 1961, par Monsieur MOUSSIER, alors Maire de SEPTEME.

Son principal objectif était pour les 17 Communes concernées, l'entretien du réseau de voirie communale, en passant globalement les marchés de travaux avec les Entreprises adjudicataires (actuellement Entreprises DUMAS pour les revêtements et SACER pour les réfections).

La DDE assure la maîtrise des travaux décidés par chaque Conseil Municipal.

Le budget de ce Syndicat s'élève à environ 5 700 000 F.

La présidence est assurée par Monsieur REMILLER Maire de JARDIN

Vice Président : M. ROLLAT C.N. Chasse
" : M. PORCHERON C.S. Estrablin

Secrétaire : M. GOMEZ C.N. Luzinay

Membre du Bureau : M. BERNARD C.S. Côtes d'Arey
" : M. FONFRED C.N. Pont Evèque

Coordinateur des Travaux : M. BOURGUIGNON C.

Secrétaire (depuis sa création) : Mme DELAY

Chaque Commune est représentée par 2 Titulaires et 2 Suppléants

Notons pour CHUZELLES :

Titulaires : MM. PRAS et HYVERNAT

Suppléants : MM AGRAIN et REGAL

Les travaux adjugés se classent en différents chapitres.

- LES EMPLOIS : réparations ponctuelles de chaussées
- LES REVETEMENTS : épandage de bitume et gravillons
- LES REFECTIONS : remise à neuf de la chaussée
- LES ENROBES : revêtement compact et étanche

A tout ceci s'ajoutent les travaux permanents de fauchage des talus et bordures de routes, le curage des fossés, le délignement des chaussées..

Ce Syndicat participe aussi à l'achat de panneaux de signalisation, de sel pour le déneigement

De ce Syndicat est né un Service de Gérontologie et une Charte Intercommunale.

Commission
Syndicat à Vocation Multiple

INFORMATIONS - PISCINE INTERCOMMUNALE DE VILLETTE DE VIENNE

T. 74 57 96 45

FILTRAGE

2 filtres importants (I76 bougies et 76 bougies).
Filtrage constant : 24 h sur 24

Recyclage du bassin - 350 m3 d'eau - recyclage en 2 h au lieu de 4 h auparavant -.

CONTROLE

La Direction Départementale des Affaires Sociales et Sanitaires : DDASS passe tous les mois pour contrôle.

Pataugeoire : recyclée en Ih30' - Recyclage indépendant de la piscine.

Température de l'eau : entre 29° et 30°

Vestiaire : en pourparlers : coût élevé.

ENCADREMENT - MONITEURS -

I Maître Nageur à temps complet
I " " " mi-temps
I Chef de Bassin à temps complet

COURS PARTICULIERS - ENFANTS -

Prendre rendez-vous par téléphone, les cours étant prévus dans les créneaux des horaires publics.

COURS PARTICULIERS - ADULTES -

Idem

SCOLAIRES

Pour les Communes de CHUZELLES, LUZINAY, VILLETTE DE VIENNE, ST JUST CHALEYSSIN, SERPAIZE, VALENCIN, TRANSPORT : voir avec vos Communes respectives .

HORAIRES SCOLAIRES : TOUS LES JOURS 8 h 30' II h
I4 h I6 h 30'

Fréquence : I fois par semaine : COURS DE 40'

HORAIRE PUBLIC A PARTIR DU Ier JUILLET JUSQU'A FIN AOUT I989

Du Lundi au Vendredi II h 2I h
Samedi ..... II h 20 h
Dimanche ..... IO h 20 h

.../...

BEBES NAGEURS — Mercredi 19 h 45 à 20 h 45
JUILLET et AOUT — Téléphoner avant

SAUNA sur rendez-vous - séance de 20' -

TARIFS PISCINE

ADULTE II F

ENFANT 8 F

CARTE ADULTE (IO entrées) 90 F

CARTE ENFANT (d°) 60 F

TARIF SAUNA

Tickets : Pendant horaires publics (avec piscine) : 3I F
Pendant horaires scolaires (sans piscine) 23 F

Carte de 6 entrées : I20 F
Carte de I2 entrées : 230 F

TARIF UVA

30 F la séance de 20'

CET ETE VOUS TROUVEREZ SUR PLACE A VOTRE DISPOSITION

I BAR - boissons diverses, café

REPAS - sandwichs, saucisses, chaudes, frites etc...

PISCINE INFORMATION

A la suite d'un courrier de l'Association des Parents d'Elèves en date du Ier Juin I989, concernant l'hygiène de la piscine (apparition de verrues, mycoses) un contact a été pris le 2I Juin auprès de M. ESMENJAUD de la DDASS.

M. ESMENJAUD confirme :

- les bons résultats des analyses effectuées tous les mois
- la nécessité d'un bon nettoyage des sols (nettoyage fait régulièrement.)

Le 3 Juillet I989 réunion sous la Présidence de M. NIVON qui confirme les dires de M. ESMENJAUD en invitant les Responsables et Présidents d'Associations de Parents d'Elèves à venir consulter à la Piscine, les résultats d'analyses des eaux.

Commission : Syndicat Intercommunal
Sports et Loisirs de la Sévenne

SYNDICAT HYDRAULIQUE DES QUATRE VALLEES DU BAS DAUPHINE

HOTEL DE VILLE DE SAINT JEAN DE BOURNAY

Réunion le 9 Mai 1989, sous la Présidence de Monsieur Gérald EUDELINE.

Assistaient à cette réunion : MMes VERPILLON, TERRIER
MM. GIMARD, CHAUVIN, BOUVIER, RIVIER, BROIZAT, MOLLARD, MATHIAS, PETREQUIN, JAILLET, SEIGLE, CHOLLIER, JANEYRIAT, VILLARD, HEIMO, JOSEPH, HYVERNAT, CHAPAT, BOULUD, FOURNIER, CODURI, BERTRAND, LABBE, GIGANTE, MONTEIL, GERMAIN, BUTHION, JULLIEN, BAULE, NIVEL, LENTILLON, SERVEL, BAUDE, PELLET, MERTZ, DEVILLE, ODET, Délégués Titulaires.

MM. GINET, BARDIN, AGRAIN, PIROIRD, CHAUDIER, JARS, Délégués Suppléants.

MM. FAFOURNOUX et Melle PIERRE-ETIENNE du Cabinet CEDRAT.

Après l'accueil du nouveau Comité Syndical et les souhaits de bienvenue, Monsieur Gérald EUDELINE, Président sortant, demande à M. MERTZ de ST SORLIN DE VIENNE, doyen de l'Assemblée de bien vouloir faire procéder à l'élection du Président.

M. CODURI Pascal est nommé Secrétaire et M. ODET Scrutateur.

I - Election du Président :

Un seul candidat : M. Gérald EUDELINE
L'élection se fait à bulletin secret

Nombre de délégués titulaires présents :	39
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins blancs :	2
Nombre de voix obtenues :	37

Monsieur Gérald EUDELINE est réélu Président du SYNDICAT HYDRAULIQUE DES QUATRE VALLEES DU BAS DAUPHINE.

2 - Election des Vice -Présidents

M. EUDELINE rappelle qu'à la création du Syndicat, il avait été décidé d'élire un Vice-Président par bassin versant.

Il propose les personnes suivantes :

- Bassin de la Gère ..... M. Jean JULLIEN
- Bassin de l'Amballon ..... M. Jean Pierre BAUDE
- Bassin de la Véga ..... M. A FOURNIER
- Bassin de la Sévenne ..... M. A CHAPAT

A la demande du Comité Syndical, l'élection se fait à main levée

L'ensemble des Vice-Présidents proposé est élu à l'unanimité

3 - Election des Membres du Bureau

Sont élus à l'unanimité, les personnes suivantes :

- Pour la Gère : M. NIVEL d'Eyzin Pinet
  M. Jean MOLLARD de Meyssie.

- Pour la Suze : M. MERTZ de Villette de Vienne

- Pour la Sévenne : Mme Christiane TERRIER de Chuzelles

- Pour la Gervonde et Bielle : M. Jean CHOLLIER de St Jean de Bournay

- Pour la Gervonde : M. Yannick LAMBERT de ROYAS

- POur le Baraton et Véga : M. Jean-Claude BERTRAND de SEPTEME

M. EUDELINE fait l'historique du Syndicat depuis sa création en I977. Il rappelle les délibérations prises alors quant au mode de répartition des charges de fonctionnement et celles d'investissement. Trois critères entrent en compte pour le calcul : la population coef. I , le potentiel fiscal coef. I et la longueur des cours d'eau coef 3 . Les charges d'investissement sont prises en compte à 20 % par l'ensemble des Communes et les 80 % restant sont répartis entre les Communes sur lesquelles ont lieu les travaux annuels au prorata du montant réel de ces travaux.

M. FAFOURNOUX du Cabinet CEDRAT rappelle que des études des bassins versants ont été faites par BETERALP,DECRAT et SOGREAH pour la SEVENNE

Il fait le point sur les travaux réalisés sur la GERE, la SUZE, la VESONNE, L'AMBALLAN et la VEGA. M. FAFOURNOUX se tient à la disposition des Commissions Communales " Rivières " pour de plus amples informations.

Commission
Syndicat Hydraulique des 4 Vallées

SYNDICAT MIXTE POUR L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET SPORTIF DE L'AGGLOMERATION VIENNOISE - SMESSAV -

Ce Syndicat groupe le district de Vienne (7 Communes) et I7 autres Communes réparties en 5 Cantons sur 2 Départements.

Ce Syndicat groupe 63 I74 habitants et plus particulièrement 2 920 élèves.

Ses activités portent sur l'entretien, la réalisation des Collège et de leurs équipements sportifs. Il participe également aux frais de fonctionnement de ces ensembles.

Son budget total est de IO 569 I4I F, le district de Vienne prenant 64,87 % à sa charge, les autres Communes devant donc participer pour 35,I3 %

les actions futures seront :

- la continuité des travaux de réhabilitation du Collège PONSARD

- la réalisation du Gymnase du Collège de l'Isle, dernier des 4 établissements à en être doté.

Les Etablissements recevant la participation du SMESSAV sont :

- Collège PONSARD Vienne : capacité 900 élèves
- Collège BRASSENS Pont Evèque : capacité 600 élèves
- Collège de l'Isle Vienne : capacité 600 élèves
- Collège Grange Seyssuel : capacité I 200 élèves

Pour le Collège Grange à Seyssuel, intéressant plus particulièremen CHUZELLES, les travaux retenus pour I989 sont les suivants :

- Etanchéité et ventilation de la salle polyvalente

Montant retenu	TTC	I80 000 F
participation SMESSAV		68 300

- Ouverture des salles R de C. sur l'extérieur

Montant retenu	TTC	50 000 F
participation SMESSAV		I9 000

- Courants faibles (téléphone antenne TV)

Montant retenu	TTC	35 000 F
participation SMESSAV		I3 300

TOTAL TTC	265 000 F
Participation SMESSAV.....	I00 600 F

.../...

L'aménagement de la capacité d'accueil du Gymnase par la mise en place d'un rideau séparatif et la fermeture de la galerie pédagogique, ont été également retenus pour une somme globale de 350 000 F TTC, la dépense étant entièrement prise en charge par le SMESSAV.

Commission : Syndicat Mixte pour l'Equipement Scolaire et Sportif de l'Agglomération Viennoise

---

La réunion du SYVROM a eu lieu le 6 Juin 1989.

M. EUDELINE est réelu Président

Nous avons procédé également à l'élection des 4 Vice-Présidents.

2 anciens sont réélus :

M. FONFREDE Henri de Pont Evèque
M. DUPOUY Claude d'Estrablin

2 nouveaux

M. PLANTIER Joseph de Chuzelles
M. EFFANTIN Robert de Ste Colombe

Lecture du compte administratif est faite par M. DUPOUY.

Ce compte laisse apparaître un excédent de 644 000 F . De ce fait, les Communes bénéficieront d'une réduction de leur participation, celle-ci passant de 670 000 à 350 000 F.

M. DUPOUY attire l'attention de l'Assemblée en précisant que la décharge de Vienne ne pourrait fonctionner encore qu'une quinzaine d'années et qu'il fallait dès maintenant étudier d'autres solutions.

Pour information : à savoir que la décharge est ouverte 24h s/24 et qu'elle est équipée d'un container pour huiles usées.

COMMISSION " CHARTE INTERCOMMUNALE "

La Charte Intercommunale se veut une structure de réflexion pour les I8 Communes adhérentes.

Elle est gérée par un Comité de Pilotage composé de :

- I Président : Monsieur le Sous-Préfet de Vienne

- I2 Membres représentants du SIVOM et de la Ville de Vienne

- 4 élus de la Ville de Vienne
- 4 élus du Canton de Vienne-Nord - Pont-Evèque - Chasse - Luzinay - Septème
- 4 élus du Canton de Vienne-Sud - Estrablin - Les Roches de Condrieu - Les Côtes d'Arey - Jardin

Elle n'a pas pour mission de gérer le quotidien, mais de préparer le devenir de nos Communes, à savoir :

- Quel développement économique ?
- Quel urbanisme pour demain ?
- Quels moyens mettre en place ?
- Comment préserver les espaces agricoles et favoriser une meilleure rentabilité des investissements agricoles ?
- Quels équipements pour les habitants de nos Communes ?
- Quel type de loisirs à développer ?
- etc...

La Charte Intercommunale s'est dotée de 5 Commissions de travail, à savoir :

- Commission " DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE "
- Commission " URBANISME ET HABITAT "
- Commission " AGRICULTURE "
- Commission " TOURISME "
- Commission " VIE QUOTIDIENNE "

Ces Commissions ne décident pas, mais proposent des orientations et des plans d'action à l'ensemble des I8 Communes adhérentes à la Charte.

COMMENT FONCTIONNE LA CHARTE INTERCOMMUNALE ?

Chaque Commission mène sa propre réflexion à partir :

- du diagnostic économique, social et culturel des Communes intéressées
- des orientations proposées.

Elles doivent, chacune, concevoir un plan d'action

Le Comité de pilotage veille à la cohérence des travaux réalisés par les différentes Commissions.

La phase de réflexion est programmée sur 2 années, d'Avril 1988 à Avril 1990.

A cette date, les Communes adhérentes à la Charte proposeront à la Région Rhône-Alpes de porter les différents projets et plans d'action dans le cadre du financement des " Contrats de Pays ".

Ces programmes, s'ils sont retenus par la Région, seront financés conjointement par :

- la Région Rhône-Alpes
- le Conseil Général de l'Isère
- les Syndicats Intercommunaux, les Communes, les Groupements ou Associations.

Aujourd'hui, la phase de réflexion et d'études est financée par le Conseil Général pour un peu plus de la moitié des frais engagés, le reste par les Communes.

QUELS SONT VOS REPRESENTANTS COMMUNAUX ?

Commissions	Responsables	Suppléants
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	J. DUPARC M.Th.CARRET	C. TERRIER M.GARDAIS
URBANISME ET HABITAT	J.DUPARC M.Th.CARRET	C.TERRIER M.GARDAIS
AGRICULTURE	J.DUPARC C.HYVERNAT	M.Th.CARRET M.BAUDOUX
TOURISME	J.DUPARC J.LABROUAS	M.FRANCE C.AGRAIN
VIE QUOTIDIENNE	J.DUPARC J.LABROUAS	M.FRANCE C.AGRAIN

Commission
Charte Intercommunale

IV

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES

LISTE DES COMMISSIONS COMMUNALES	RESPONSABLES	MEMBRES
Batiments - Voirie	PRAS	CLERC HYVERNAT REGAL
Environnement - Fleurissement	GARDAIS	AGRAIN BAUDOUX FRANCE
Fêtes & Sports	GARDAIS	BAUDOUX TERRIER LABROUAS
Urbanisme	PLANTIER	CLERC ROCHE TERRIER
Electrification	PRAS	CLERC FLAMAND REGAL
Cantine Scolaire	PLANTIER	BAUDOUX CLERC GARDAIS
Finances Budget	PLANTIER	CARRET DUPARC REGAL ROCHE
Bulletin Municipal	ROCHE TERRIER	tous les élus
Voirie (SIVOM)	PLANTIER REGAL	CLERC HYVERNAT
Relations avec les Sociétés	DUPARC	BAUDOUX FLAMAND LABROUAS
Bibliothèque	PLANTIER	FRANCE GARDAIS ROCHE

VOIRIE

Cette année encore, un effort financier considérable est attribué à la voirie communale : environ 465 000 F pour l'investissement et le fonctionnement de nos routes.

Les revêtements auront lieu en majorité sur les quartiers de la Devillière et Saint Maxime, courant Juin

VC 3 (routes des Serpaizières à St Maxime)

VC 3 B (ferme CARRET au radar)

VC I2 (carrefour VC 3 au Ravinet)

VC II A (Chemin ROYET)

VC II (Chemin CHAUMAT)

soit Un total de 3 350 m environ.

La réfection du VC 90 à Thiers et le VC 3 (face au Stade) a eu lieu début Juin. Les fractions de routes sont remises à neuf après travaux antérieurs.

Un premier passage de l'élagueuse s'est fait en un temps record, puisque deux chauffeurs se sont réparti la tâche en exécutant I6 h de travail par jour.

Ce travail très important demande une exécution très rapide afin de satisfaire toutes les Communes du Sivom, soit environ 535 km de voies communales.

TRAVAUX DIVERS

Pour faciliter l'écoulement des eaux, I4 m de tuyaux Ø 3CO, seront posés sur le VC IA (route des Martinières et la Combe)

Pendant tous ces travaux de voirie, nous demandons l'indulgence et la prudence aux usagers de nos routes pour les contraintes et dangers que ceux-ci peuvent leur créer momentanément.

Merci et bonne route.

Commission
Bâtiments Voirie

BATIMENTS

La 3e classe maternelle est en cours de réalisation. Les Entreprises ont terminé les fondations, la dalle avec son système de chauffage ; les murs sont commencés.

Pour la remise en état de la cage d'escalier, du Groupe Scolaire, la réfection des fenêtres et des murs du restaurant, le Conseil Municipal a retenu les devis des Entreprises JANIN et ROBERT.

Les Agents Communaux doivent réaliser les travaux nécessaires à la transformation de l'ancienne cuisine de l'Ecole en salle de rangement.

Les travaux d'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux continuent à être programmés au fur et à mesure des besoins et des possibilités budgétaires.

Commission Bâtiments Voirie

L'agrandissement du cimetière est maintenant chose faite. Le devis de GERMAIN concernant la construction du caveau d'attente a été retenu. Nous rappelons que la concession centenaire est supprimée. Les concessions disponibles ainsi que leur coût respectif sont indiqués dans le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du I2 Mai I989.

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Le fleurissement de notre Commune contribue de façon très sensible à l'amélioration de la qualité de notre cadre de vie et un village fleuri est un village accueillant.

Depuis IO ans déjà, Chuzelles organise le concours des Maisons et Fermes fleuries. Nous vous rappelons que ce concours est entièrement gratuit et que les nouvelles inscriptions seront enregistrées en Mairie jusqu'au 30 Juin I989.

RESULTATS DU CONCOURS I988

Le I4 Janvier dernier avait lieu en Mairie de Chuzelles, la remise des prix du Concours des Maisons Fleuries pour l'année I988.

Cette manifestation fut présidée par M. CHAINTREUIL entouré des Conseillers Municipaux, des employés communaux et instituteurs et institutrices des écoles. Monsieur le Maire remercia et félicita les concurrents pour leur bon goût dans l'art des compositions florales et pour leur contribution à faire de Chuzelles un village fleuri et donc accueillant.

Madame GARDAIS prit ensuite la parole pour remercier également les participants ainsi que MM. BOURGUIGNON et ROYET pour leur générosité envers les candidats. Puis vint le palmarès.

La Coupe Municipale revenait cette année à M. et Mme PORTALES Max la Coupe ROYET Jean-Paul, à M. et Mme MAS Marcel.

Le 3e prix : deux bons d'entrée aux Floralies de Lyon, furent remis à M. et Mme FAURE Maurice.

Venaient ensuite les résultats par catégories.

Maison avec Jardin

Ier Prix : CHENAVIER Paul
2e " : HYVERNAT Claudius
3e " : SIMON André

Jardin visible de la voie publique

Ier Prix : PRAS Marcel
2e " : GAY Eugène
3e " : LEYZIN Raymond

Jardin Intérieur

Ier Prix : BRUN Antoine
2e " : TRUCHET André
3e " : ANDRE Jean
4e " : BOYER Louis
5e " : BONNET Jean

Balcon ou terrasse sans jardin

Ier Prix : MAS Marcel
2e " : FAURE Maurice
3e " : CLERC Albert
4e " : BERTHOLAT Georges
5e " : REGAL Joseph

Bordure voie publique

FOREST Albert

Terrasse avec jardin

Ier Prix : PORTALES Max
2e " : DRUNET Jean
3e " : MEYER Marc
4e " : AGRAIN Charles
5e " : MEYER Marc

Fermes fleuries

Ier Prix : CARRET Pierre
2e " : GONIN Antoine

Maison secondaire

LONGIN

Les membres de la commission fleurissement, composée de M. PLANTIER Joseph et de Mmes FRANCE , GARDAIS, MAILLEUR, ont remarqué cette année encore, les résultats très serrés des divers candidats et il n'est pas toujours facile de les noter.

Le palmarès des " super champions " se décomposait ainsi :

Ier Prix : M. et Mme BOUCHER Pierre, qui recevaient la Médaille d'Or du fleurissement

2e Prix : M. et Mme PALIN Henri

3e Prix : M. et Mme PLANTIER Roger
3e Prix : M. et Mme MEUNIER André.

Tous ces Chuzellois se voyaient remettre, plantes et bons d'achats.

Pour les encourager à continuer à bien fleurir leurs habitations et bien que ne faisant pas partie du concours,

Madame REVEYRAND
M. et Mme CIBRARIO
M. et Mme CARRET Michel,

recevaient des bons d'achats de fleurs.

A l'heure qu'il est, le concours 1989 se prépare ardemment. Bon courage à tous et particulièrement aux nouveaux inscrits.

Commission
Environnement Fleurissement

FETE DES MERES

En ce dimanche ensoleillé, les Chuzelloises et les Chuzellois étaient peu nombreux au rendez-vous pour fêter toutes les mamans.

Chacun admira l'exposition de jolis dessins réalisés par les enfants des écoles.

Ensuite, Monsieur le Maire remercia toutes les personnes présentes, fit l'éloge des mamans et leur souhaita une très bonne fête.

Un chèque de 3 000 F. (500 F. par classe) sera remis aux enseignants en vue de l'acquisition d'un photocopieur.

Monsieur PRAS, au nom de l'Association Familiale remercia l'assistance et précisa que cette association avait offert une petite fleur en pot à chaque maman présente.

Cette manifestation se termina par un vin d'honneur et par la traditionnelle distribution de brioches.

LES CONSCRITS

Ils étaient 23 garçons et filles cette année à animer la vogue annuelle et ils ont eu la chance de bénéficier d'un beau soleil durant ce long week-end de l'Ascension.

Lors de leur traditionnelle tournée de brioches, les Chuzellois ont apprécié leur gentillesse.

Le dimanche matin, la population était conviée au Mille-Club à un vin d'honneur. Cette agréable cérémonie se déroula au son guilleret de l'accordéon et dans une ambiance fort sympathique.

MERCI LES JEUNES ET A L'ANNEE PROCHAINE !

CEREMONIE DU 8 MAI 1945

Pour honorer la mémoire des Chuzellois disparus lors de la seconde guerre mondiale, une cérémonie eut lieu au monument aux morts.

Après le dépôt de gerbes, Monsieur le Maire donna lecture d'un message de rappel au souvenir et formula des voeux de paix dans le monde, pour l'avenir.

Les noms des disparus étaient alors cités, ponctués par la sonnerie aux morts.

La cérémonie n'aurait pas été complète sans la participation de l'HARMONIE de SEYSSUEL interprétant la Marseillaise.

Pour conclure cette matinée, la Municipalité conviait la population à un vin d'honneur servi au café CHARDON

MANIFESTATIONS DU I5 JUILLET A CHUZELLES

I9 h - Dépôt de gerbe

I9hI5 - Inauguration de la plaque commémorative du Bicentenair - allocution -

I9h30 - Départ pour le Mille Club - apéritif servi par la Municipalité

20h30 - Repas froid - assiette anglaise et fromage blanc (prix par personne : 20 F) - y compris une bouteil de vin pour 4 personnes

2Ih30 - UN CIEL PLEIN DE SURPRISES .....

Bal

Participation de l'Harmonie de SEYSSUEL et de Loïc FAURE (Fanfare

Buvette tenue par la Municipalité tout au long de cette soirée.

La Municipalité

Numéro d'enregistrement	Date de dépôt de la demande	Nom et Prénom du demandeur	Lieu-dit	Nature de la Construction
1 - V 1001	31.12.1988	MARCO Roger	Boussole	Construction neuve
2 - V 1002	31.12.1988	GRENERON	Boussole	Construction neuve
3 - V 1003	01.01.1989	COTTA Bernard	Lot Les Martinières	Construction neuve
4 - V 1004	17.01.1989	BUTHION Dominique	Le Cloutrier	Construction neuve
5 - V 1005	10.02.1989	POULAT Jean-Jacques	Les Martinières	Annexe à construction
6 - V 1006	13.02.1989	JAMAIS Jean Michel	Les Pins	Construction neuve
7 - V 1007	17.02.1989	BONNET Marie-Thérèse	La Toupetière	Amènagement
8 - V 1008	09.03.1989	BLAIN Patrick	Le village	Amènagement
9 - V 1009	13.04.1989	DEMORTIERE Patrick	Boussole	Modification
10- V 1010	12.05.1989	SIMON André	Thiers	Garage
11- V 1011	18.05.1989	AUBRY Christian	Boussole	Construction neuve
12- V 1012	07.06.1989	GIFFON Isabelle	L'Orée du village	Construction neuve
13-V 1013	07.06.1989	FAYOLLE Daniel	Saint Maurice	Amènagement
14- V1014	28.06.1989	GACHE	Thiers	Construction neuve

ELECTRIFICATION

Ses Membres

Titulaire : M. Michel PRAS

Suppléants: MM. Jean CLERC
Robert FLAMAND
Jean Noël REGAL

Son rôle : prévoir, surveiller et faire réaliser tous travaux nécessaires à une bonne distribution de l'énergie électrique.

Son actualité : En sa réunion du 26 Avril I989, placée sous l'autorité de Monsieur VACHER, de la Direction Départementale de l'Agriculture et de Monsieur VINCEROT du Centre de Distributio EDF de Vienne, la commission des travaux a arrêté les décisions suivantes.

PROGRAMME I988

Le reliquat des crédits I988 qui s'élève à 97 000 F, sera attribué à la reprise du réseau basse tension antenne Sud-Est du poste bourg (vers le lotissement " l'Orée du Village ").

PROGRAMME I989

Il s'élève à 200 000 F pour lequel une subvention du Conseil Général de I40 000 F a été accordée. Il s'agit de :

- renforcer le réseau basse tension poste Dauphine

- reprendre l'antenne basse tension Sud-Ouest du poste Gruyère sur poste Route de la Sévenne.

POUR I990

Des problèmes d'alimentation électrique ont été signalés sur les postes la Boussole et Berger (vers RN 7). Les services EDF doivent faire des propositions de renforcement pour une inscription au programme I990

Commission : Electrification

COMMISSION MUNICIPALE "RELATIONS AVEC LES SOCIETES"

Responsable : Jacques DUPARC
Membres : Maxime BAUDOUX
Jacques LABROUAS
Robert FLAMAND

Savez-vous que Chuzelles compte aujourd'hui 23 associations déclarées ?

Cela montre sans aucun doute le dynamisme de notre village, ainsi que la qualité de vie que nous souhaitons y développer.

Les efforts et le temps que consacrent les bénévoles à l'animation de Chuzelles méritent une attention toute particulière de la part du Conseil municipal.

Une première réunion a eu lieu le 22.05.89 en mairie où 19 des 23 associations étaient représentées par une ou plusieurs personnes.

La commission municipale "Relations avec les Sociétés", avait demandé à M. ROCHE, Premier Adjoint , ainsi qu'à la commission municipale "Fêtes et Sports" de s'associer à cette réunion de travail.

Après un tour d'horizon permettant aux participants de se situer les uns par rapport aux autres. Une mise à jour des données concernant les responsables d'association a été réalisée (cf tableau I).

Un calendrier des manifestations a été élaboré en fonction des renseignements fournis par les participants (cf tableau II). Le calendrier 1990 n'est pas fait, les associations n'ayant pas toutes statué sur leurs manifestations de l'année prochaine.

La diversité des activités des associations chuzelloises peuvent se classer en 5 grands thèmes :

- associations ayant un objet sportif ou relevant de fédérations sportives (Foot-ball...)
- associations ayant un caractère de spectacle et de fêtes (Harmonie, Chorale...)
- associations ayant des missions très proches de certaines commissions municipales spécialisées (Bibliothèque, Cantine scolaire...)
- associations ayant des actions proches des activités scolaires ou parascolaires (Sou des écoles, Club Léo Lagrange...)
- autres associations.

.../...

TABLEAU I

ASSOCIATION	PRESIDENT	TELEPHONE	ADRESSE	OBSERVATIONS
A.C.C.A. Chasse	Louis CARRET	74.57.90.85	Les Martinières	
A.I.A.D.M.R.	Mr L'AOUSTET	74.85.25.52	SEYSSUEL Pauphile	Christiane BOREL
A.B.C. Boules	Joseph GINOT	74.57.90.86	Le Village	
Assoc Education Populaire	Mr BOURGUIGNON	74.85.26.69	St Maxime	
Association des Jeunes	Nathalie PETRAKIS	74.57.90.51	Pleine Campagne	
Association parents d'élèves	Bernard AVALLET	74.85.75.08	Pauphile	
Association Familiale	Anne-Marie GUITOU			Mme LABROUAS 74579295
Bibliothèque Municipale	Mme THIBAUDIER	74.57.04.26	Plein-Sud	
Canoé-Kayak	Mr LARDIERE	74.85.80.13	VIENNE Montée Bon Accueil	J.P. CORDIER 74570748
Cantine scolaire	Mme VERDIER	74.57.99.42	Pleine Campagne	
Chorale "la Clé des Chants"	Mr DACHEUX	74.53.41.98	(téléphone bureau)	Mme POYET 74.57.90.83
Club des Anciens	Albert CLERC	74.57.91.25	La Tourmente	
Club Léo LAGRANGE	Jeanine RODRIGUEZ	74.57.02.03	Pleine Campagne	Mr RATTON 74.85.30.08
Danse Folklorique	Chantal VALETTE	74.57.91.95	Le Rival	
Etoile Sportive de la Sevenne	Jean-Louis GAUTIER	74.57.03.07	Grange Neuve	SKI Mme VERGUER
F.N.A.C.A.	Georges FARAULT	74.57.91.73	Les Rivoires	
F.C.C.S. Foot-ball	Maxime BAUDOUX	74.57.95.62	Pleine Campagne	Edm FORET 74.57.91.64
Gymnastique Volontaire	Mme TURCAS	74.57.90.23	Les Serpaizières	
Harmonie Seyssuel/Chuzelles	Michel BELLAND	74.85.86.31	SEYSSUEL	MmeTHIRIAT 74.85.13.95
Judo-Club Villette/Chuzelles	Jocelyne CLERC	74.57.04.42	La Tourmente	(cf Etoile Sportive).
La SEVENNE	Jean FAYOLLE	74.57.91.89	Le Rival	Bureau 74.85.13.91
Saint-Vincent	Marcel GONIN	74.57.92.11	La Devillière	
Sou des Ecoles	Jeanine RODRIGUEZ	74.57.02.03	Pleine Campagne	

TABLEAU II

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

1989

MOIS	DATE	MANIFESTATIONS	LIEU	ORGANISATEURS
M A I	28	ASSOCIATION FAMILIALE Fête des Mères	Mille Club	Mme LABROUAS
	28	A B C Concours de Boules	Stade Municipal	
JUIN	9	ECOLE DE MUSIQUE Mini Opéra	Mille Club	
	II	ASSOCIATION FAMILIALE Rallye Promenade Grillade	Mme GAUTIER Grange Neuve ou Mille Club	Mme LABROUAS
	I6 I7	HARMONIE Aubades	Bal et Repas Seyssuel	
	I7	A B C Inter-Communes	Villette de V.	
	2I	ECOLE DE MUSIQUE Fête de la Musique	Place M. Club ou M. Club	
	24	SOU DES ECOLES Fête Ecoles soir :Repas Bal, Feu d'Artifice Porte ouverte Ecole	Mille Club	Mme RODRIGUEZ
	25	CANOE KAYAK Championnat de Ligue du Lyonnais	St Pierre de Boeuf	
JUILLET	I	CHASSE Concours Pétanque Repas Champêtre	Stade	M. Louis CARRET
	8 9	A B C Semi-Nocturnes Jeux de la Sévenne	Stade Serpaize	
SEPTEMB.	3	FNACA Concours Pétanque	Stade	M. FARAULT
OCTOBRE	8	CLUB DES ANCIENS Thé Dansant	Mille Club	M. Louis CLERC
NOVEMBRE	I8	CHORALE Paëlla Dansante	Mille Club	M. DACHEUX
	26	CLUB DES ANCIENS Expo. Vente	Mille Club	Mme ABEL COINDOZ
	26	A.I.A.D.M.R. Manifestation	Luzinay	

TABLEAU III

ASSOCIATION	PRESIDENT	COMMISSION MUNICIPALE	RESPONSABLE-	MEMBRES COMMISSION
A.C.C.A. Chasse	Louis CARRET	Fêtes et Sports	Michèle GARDAIS	BAUDOUX/LABROUAS/TERRIER
A.I.A.D.M.R.	Mr L'AOUSTET	C.C.A.S.	Marcelle FRANCE	GARDAIS/CARRET/FLAMAND
Aide aux personnes âgées	Mr L'AOUSTET	C.C.A.S.	Marcelle FRANCE	GARDAIS/CARRET/FLAMAND
A.B.C. Boules	Joseph GINOT	Fêtes et Sports	Michèle GARDAIS	BAUDOUX/LABROUAS/TERRIER
Assoc Education Populaire	Mr BOURGUIGNON	Relations avec Sociétés	Jacques DUPARC	BAUDOUX/FLAMAND/LABROUAS
Association des Jeunes	Nathalie PETRAKIS	Relations avec Sociétés	Jacques DUPARC	BAUDOUX/FLAMAND/LABROUAS
Association parents d'élèves	Bernard AVALLET		Gilbert ROCHE	DUPARC
Association Familiale	Anne-Marie GUITOU	Relations avec Sociétés	Jacques DUPARC	BAUDOUX/FLAMAND/LABROUAS
Bibliothèque Municipale	Mme THIBAUDIER	Bibliothèque	Joseph PLANTIER	GARDAIS/FRANCE/ROCHE
Canoé-Kayak	Mr LARDIERE	Fêtes et Sports	Michèle GARDAIS	BAUDOUX/LABROUAS/TERRIER
Cantine scolaire	Mme VERDIER	Cantine scolaire	Joseph PLANTIER	GARDAIS/BAUDOUX/CLERC
Chorale "la Clé des Champs"	Mr DACHEUX	Fêtes et Sports	Michèle GARDAIS	BAUDOUX/LABROUAS/TERRIER
Club des Anciens	Albert CLERC	Relations avec Sociétés	Jacques DUPARC	BAUDOUX/FLAMAND/LABROUAS
Club Léo LAGRANGE	Jeanine RODRIGUEZ		Gilbert ROCHE	DUPARC
Danse Folklorique	Chantal VALETTE	Fêtes et Sports	Michèle GARDAIS	BAUDOUX/LABROUAS/TERRIER
Etoile Sportive Sevenne		Fêtes et Sports	Michèle GARDAIS	BAUDOUX/LABROUAS/TERRIER
F.N.A.C.A.	Georges FARAULT	Relations avec Sociétés	Jacques DUPARC	BAUDOUX/FLAMAND/LABROUAS
F.C.C.S. Foot-ball	Maxime BAUDOUX	Fêtes et Sports	Michèle GARDAIS	BAUDOUX/LABROUAS/TERRIER
Gymnastique Volontaire	Mme TURCAS	Fêtes et Sports	Michèle GARDAIS	BAUDOUX/LABROUAS/TERRIER
Harmonie Seyssuel/Chuzelles	Michel BELLAND	Fêtes et Sports	Michèle GARDAIS	BAUDOUX/LABROUAS/TERRIER
Judo-Club Villette/Chuzelles	Jocelyne CLERC	Fêtes et Sports	Michèle GARDAIS	BAUDOUX/LABROUAS/TERRIER
La SEVENNE	Jean FAYOLLE	Relations avec Sociétés	Jacques DUPARC	BAUDOUX/FLAMAND/LABROUAS
Saint-Vincent	Marcel GONIN	Relations avec Sociétés	Jacques DUPARC	BAUDOUX/FLAMAND/LABROUAS
Sou des Ecoles	Jeanine RODRIGUEZ		Gilbert ROCHE	DUPARC

Afin de mieux organiser les contacts entre les associations et la municipalité, il a été proposé à chaque association un interlocuteur représentant la Commune (Cf tableau III).

Il a été décidé de mettre en place des rencontres régulières et organisées au rythme de 3 par an (1er, 2ème et 4ème trimestre).

Si le rôle d'une municipalité est de soutenir autant que possible les efforts et initiatives des bénévoles, elle n'a pas à interférer dans la vie interne des associations. C'est ce à quoi s'emploiera la commission municipale "Relations avec les Sociétés".

REPAS DES ANCIENS

Un soleil printanier accueillait 80 convives au Mille-Club pour le traditionnel repas offert très chaleureusement par la Municipalité à nos anciens.

Après l'apéritif, accompagné de délicieux amuse-gueules, nos invités prirent place autour des tables joliment fleuries. Les conversations allaient bon train et l'humeur était particulièrement joyeuse.

Le repas était présidé par M. CHAINTREUIL, Maire, qui souhaita très cordialement la bienvenue à l'assistance et la remercia de sa présence. M. CLERC, Président du Club des Anciens, remercia la Municipalité et fit un discours apprécié de tous.

Aussi c'est dans une chaude ambiance que chacun fit honneur aux délicieux mets préparés par M. Y. DECLERCK, traiteur et résidant à Chuzelles. Le repas fut servi comme d'habitude avec amabilité et dextérité.

Le champagne servi, le dessert savouré et selon une tradition attendue, des chanteuses et des chanteurs (certains de talent il faut le dire) nous firent entendre des vieux et beaux airs d'autrefois qui sont passés de mode mais qui resteront toujours dans notre souvenir. D'ailleurs beaucoup de chansons étaient reprises en choeur et tout ceci était fort sympathique.

Avec regret il fallut pourtant se séparer et c'est très affectueusement que l'on se souhaita de tous se retrouver l'année prochaine, en bonne santé et encore plus nombreux.

CLUB LEO LAGRANGE

Il convient d'abord de bien distinguer les 3 Associations qui sont liées à l'école, aux enfants et aux parents :

PARENTS D'ELEVES : s'occupent des questions internes à l'école (garderie, transport etc...)

SOU DES ECOLES : s'occupe des activités péri-scolaires et apporte son soutien matériel à certaines acquisitions.

LEO LAGRANGE : prend en charge les enfants pour des activités récréatives en dehors des horaires et périodes scolaires.

Le problème est évidemment que les mêmes parents se trouvent sollicités plusieursfois par ces Associations.

COTISATION

Il est rappelé qu'une cotisation adhésion de 35 F est demandée aux parents, ainsi qu'une participation de IO F par Mercredi.

JUILLET I989

Il est annoncé que cette année, le Club ne fonctionnera pas en Juillet (bien que cela corresponde à un besoin). En effet, le fonctionnement du Club en Juillet demande un gros investissement en temps de préparation, en personnel bénévole et/ou rémunéré, en disponibilité personnelle de la part des responsables

Toutefois des activités à la semaine sont prévues pour :

JUILLET I990

Il est envisagé de faire appel à des Animateurs titulaires du BAFA, à des objecteurs de conscience, à des TUC. Une aide est demandée à la Municipalité pour recenser l'existence d'un tel personnel sur la Commune ou sur les Communes environnantes. Il serait également envisagé d'utiliser la Cantine pour, par exemple : réchauffer les repas préparés par les Parents.

PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT

Il apparait que le Club est d'ores et déjà victime de son succès. il en découle un certain nombre de problèmes.

- le Club peut-il, doit-il accepter ou refuser, dans quelles conditions, avec quelles incidences ou conséquences, des demandes d'inscriptions en provenance de familles extérieures à Chuzelles ?

- La petite salle du Mille Club manifeste quelques insuffisances .

.../...

Des projets sont envisagés en direction des adolescents dont il est manifeste qu'ils sont parfois inoccupés (par exemple : labo photo, baby-foot,peinture sur soie, hand-ball...). Ces projets seraient de nature à répondre à un manque certain d'activités de loisirs sur place.

CONCLUSION

La Municipalité a répondu à un certain nombre de problèmes matériels mais il en reste quelques uns à résoudre.

Les initiatives et activités du Club Léo Lagrange correspondent à un besoin.

Les projets et les demandes présentés vont dans le sens des soucis principaux de la Municipalité (écoles et enfants).

Il serait dommage de négliger un potentiel d'initiatives et de projets qui contribuent à la vie et à l'animation du Village.

Commission
Relation avec les Sociétés.

LES ECOLES

La vie des écoles met en jeu une série de questions et de problèmes divers et complexes, difficiles à classer. Les demandes à prendre en compte relèvent de domaines très différents :

- entretien, transformation des bâtiments
- crédits scolaires
- fournitures en matériel
- projets pédagogiques
- cantine, piscine
- sécurité des enfants et des biens.

On se bornera ici à examiner quelques points qui nous ont paru importants.

PISCINE : Des problèmes d'hygiène ont été soulevés, ainsi que des problèmes d'encadrement, de nouveau créneau à dégager, de transport et de financement. Les questions sont en cours d'examen.

RENTREE 1989 : Les effectifs sont en hausse. La répartition des élèves est assurée par les maîtres. Une nouvelle classe de maternelle sera ouverte.

RENTREE I990-I99I : Etant donné la hausse des effectifs, le seuil d'ouverture d'une nouvelle classe va être atteint. A la rentrée une commission examinera les problèmes ainsi créés.

TRAVAUX DIVERS EN MATERNELLE ET PRIMAIRE : Il s'agit soit de réparations à effectuer par les Entreprises concernées, soit de travaux d'aménagement et de transformations, menés à bien par les Employés Municipaux.

TRANSPORT SCOLAIRE : La demande transmise par l'Association des Parents d'Elèves après enquête a pu être satisfaite.

CANTINE :Des problèmes de surveillance et de remplacement se posant, un poste de remplaçante a été créé.

EXPERIMENTATION LECTURE : Elle peut être considérée comme un succès. Elle sera poursuivie.

ETUDES ET GARDERIES : Après accord entre la Municipalité, les Maîtres et l'Association des Parents d'Elèves, elles seront assurées à la rentrée I989.

PROJETS POUR LE PRIMAIRE : Priorité absolue sera accordée à l'achat de livres. Tous les crédits disponibles seront consacrés à ces achats.

PHOTOCOPIEUR : Il sera acquis en Septembre après financement assuré avec participation des parents et de la Municipalité.

INITIATION AUX LANGUES ETRANGERES : Elle sera assurée à la rentrée I989. Une subvention est accordée pour l'achat du matériel pédagogique.

CONCLUSIONS :

Dans les demandes formulées par les Ecoles, rien n'est négligeable Même ce qui apparait comme détail, fait partie des conditions de travail des Maîtres et a forcément des incidences sur l'avenir des enfants de la Commune.

En l'état actuel du Budget, toutes les demandes ne peuvent être satisfaites à la fois. Il est entendu entre les parties concernées qu'un calendrier sera établi pour apporter les réponses nécessaires

BIBLIOTHEQUE

L'Assemblée Générale de la Bibliothèque a eu lieu le I8 Mai I989. Un bilan donnant lieu à un large échange de vues a été fait. Ce bilan est tout à fait positif. Depuis sa fondation en I987 les bibliothéquaires ont suivi des stages de formation. Le fonds se compose de 2 035 livres provenant de dons ou d'achats, grâce aux subventions de la Municipalité et du Centre National du Livre. Un crédit de 4 000 F débloqué pour I989 par le CNL a permis l'achat de nouveaux livres. Le fonds est complété par des prêts sur courte ou longue durée assurés par la Bibliothèque Centrale de Prêts de l'Isère.

La présence pour les permanences, demande un grand investissement en temps. C'est pourquoi un appel est lancé pour que des personnes volontaires, intéressées, disposant de quelques heures dans la semaine, viennent apporter leur aide et relayer les bibliothéquaire

La Bibliothèque compte 270 adhérents, les cotisations s'établissent comme suit : 50 F par famille, 30 F par adulte isolé, IO F par enfant scolaire hors Chuzelles. Le problème technique que posait le renouvellement des cotisations a été résolu de telle sorte que la Bibliothèque ne supporte pas de pertes financières, même minimes.

La Bibliothèque de Chuzelles est ouverte sur les Communes avoisinantes où le Bibliobus ne passe pas. Le nombre des lecteurs se répartit globalement de façon égale entre enfants et adultes (684 adultes, 680 jeunes) avec des pointes d'emprunts bien observables au moment des congés scolaires. Il semble que le pourcentage de personnes retraitées empruntant des livres soit assez réduit. En revanche, les liens qui se sont tissés entre la Bibliothèque et l'Ecole (en autre, par le biais de l'expérimentation lecture) ont été très enrichissants des deux cotés.

L'exposition - Le Livre et L'Eau - entre le 8 et le I5 Mai n'a pas connu le succès attendu. Des projets ont néanmoins été élaborés pour poursuivre l'an prochain l'activité " Exposition " dans le local qui jouxte la Bibliothèque. D'ores et déjà sont prévues une exposition sur le thème de Chuzelles autrefois et une exposition d'archives de l'époque révolutionnaire.

L'activité " Livre " et l'activité " Exposition " sont destinées à se compléter et à se renforcer l'une, l'autre. Le local est particulièrement bien placé puisque très central et disposant d'un parking. Il reste à lui assurer la publicité qui convient à un mini centre culturel ou .... à un centre culturel en voie de développement.

Horaires de permanence : MERCREDI IO h - II h 30
VENDREDI I6 h 45 - I8 h 45

La Commission Bibliothèque

LES VOIX DU SEIGNEUR

En l'An 413 après Jésus-Christ, une persécution sanglante chassa les Flamands hors de Belgonium et la famille LABROUAS se réfugia en France où un certain calme régnait.

Elle erra longtemps avant de se fixer au Nord de Vienne, au Lieu-dit " Plantier ". Ce hameau respectueux de son passé, gardait entre ses murs le mystère de ses origines et ses maisons carrées, accrochées aux roches, dominaient la vallée.

Par temps clair, on pouvait aperçevoir le Rhône tumultueux entourant Vienum et les silos à grains, richesse des paysans.

Cette année là, le printemps était particulièrement beau, doux et calme. C'était un vrai régal d'entrevoir dans la plaine giboyeuse, les renardeaux gambadant hors de leur terrier. Pratique, la famille LABROUAS avait élevé et dressé une marmotte qui longtemps hiverna près du parc entourant le temple dédié à ZEUS.

Les siècles ont passé, les civilisations se sont succédées, mais il reste encore dans un petit village situé non loin de Vienne, des habitants qui se racontent des histoires étranges ... comme venues d'ailleurs.

Ecoutez-les, car tout a été... ou, tout sera.

Cherchez vos quinze élus....

TONDEUSES ET..... CIVISME CHIENS ET .....BONNE ENTENTE

Nous rappelons à tous, qu'il serait intéressant de penser à nos voisins respectifs avant de tondre et d'éviter autant que possible les Dimanches et Jours Fériés à moins d'inviter..... nos dits voisins à tondre.....ensemble. Pourquoi pas ?

Quant aux chiens, étant impossible de leur faire comprendre qu'il est très pénible et souvent insupportable..... pour les voisins (encore eux) de les entendre se parler entre eux (les chiens) à des heures où les Chuzellois dorment et donc n'ont plus rien à se dire (entre humains), ne serait-il pas possible que les propriétaires (de chiens) fassent comprendre (à leurs chiens respectifs) qu'ils mettent leurs propriétaires dans des situations délicates et qu'il serait dommage que les humains en viennent à se regarder en ..... chiens de faïence.

Registre pour servir a la paroisse de St Hipolite de Chuzelles pendant l'année 1789 seulement, contenant deux feuillets paraphés par Nous [illegible] Conseiller du Roy [illegible] Lieutenant general de Vienne le 31. Xbre 1788.

Chevalier

Reçu le present [illegible]

Delauzne [illegible]

l'an mil sept cent quatre vingt neuf le cinq janvier a été baptisé étienne né d'hier fils légitime d'[illegible] bertin vigneron et de louise mallet, le parrain a été étienne richard fermier a chuzelles et la marraine marie chaffon tante de l'enfant illitérés. grognard curé

l'an mil sept cent quatre vingt neuf le dix sept janvier a été enterrée dans le cimetière de cette eglise marie catherine erotier [illegible] femme de jean baptiste paysand bourgeois a vienne morte devant hier munie des sacremens de l'eglise agée d'environ soixante ans en presence de jean charmetton, claude bertrand et autres parens et amis illitérés de ce enquis et requis. grognard curé

l'an mil sept cent quatre vingt neuf le huit fevrier a été baptisé laurent [illegible] né d'hier fils légitime de [illegible] vigneron et de jeanne [illegible] le parrain a été laurent simon laboureur a chuzelles et la marraine pierrette richard illitérée, non le parrain qui a signé avec nous Gonnon

grognard curé

l'an mil sept cent quatre vingt neuf le dix fevrier a été baptisé pierre court né d'hier fils légitime d'andré granger et de maxime et d'anne bertrand, le parrain a été jean bertin [illegible] vigneron a chuzelles et la marraine jeanne bertrand illitérés grognard curé

l'an mil sept cent quatre vingt neuf le quinze fevrier a été enterré dans le cimetière de cette paroisse françois blanchet [illegible] mort d'hier muni des sacremens de l'eglise agé d'environ soixante et dix ans en presence de claude bertrand, jean perret et autres parens et amis illitérés de ce enquis et requis.

grognard curé

Bulletin tiré à 600 Exemplaires
et distribué dans chaque Foyer de
CHUZELLES

DEPOT LEGAL - JUILLET 1989 -